



La Grand'Combe, 2017

# L'armature territoriale d'Alès Agglomération

## Quelles ambitions pour les bourgs-centres et leur bassin de vie d'ici 2030 ?

**La commission "urbanisme / SCoT"** a pour objectif d'offrir aux élus un moment d'échanges et de réflexion sur la définition et les modalités de mise en œuvre d'une armature territoriale, définie par le SCoT, sur le territoire d'Alès Agglomération.

Le premier sujet choisi porte sur les "bourgs-centres et leur bassin vie".

**Un cycle de 2 ateliers**, co-animés par l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne, est proposé.

**Novembre 2017** : le premier atelier s'organise autour :

- d'éléments d'information mais aussi d'analyse sur la base du SCoT ;
- de la présentation d'exemples de l'arrière-pays héraultais ;
- de témoignages d'élus représentant des communes dites "centralités secondaires" par le SCoT, en vue d'initier un débat entre élus pour faire émerger les dynamiques et aspirations du territoire.

**Février 2018** : un second atelier clôturera le cycle. Une synthèse des enjeux des bourgs-centres ainsi qu'une proposition de leviers adaptés à leur développement seront soumis à l'avis des membres de la commission.

Cette démarche est conjointe à celle de l'actualisation du projet d'agglomération dont l'une des finalités est de proposer en 2018 un plan d'actions relatif à l'aménagement du territoire alésien d'ici 2030.

### Le SCoT Pays Cévennes

L'armature territoriale visée d'ici 2030 telle que définie dans le SCoT approuvé en 2013, se décompose en trois catégories :

- La **ville-centre, Alès**, dispose des fonctions "métropolitaines". C'est notamment le pôle commercial majeur autour duquel les "centralités secondaires" rayonnent et complètent l'armature territoriale.
- **Les centralités secondaires** participent et participeront d'ici 2030 au développement équilibré du territoire. Leur rôle est de **proposer des services et équipements dans leur bassin de vie respectif. Cela passe par une diversité commerciale suffisante, des services spécifiques tels que la garde d'enfants, des maisons de santé et des équipements de sports, loisirs ou culture.** Les centralités secondaires sont au nombre de 9 en 2017.
- **Les autres communes** du SCoT sont liées à une centralité secondaire (ou au pôle majeur d'Alès) et fonctionnent dans leur bassin de vie.

### À l'échelle d'Alès Agglomération ?

Le SCoT Pays Cévennes décliné à l'échelle d'Alès Agglomération se traduit par six centralités secondaires qui gravitent autour d'Alès.

La récente fusion des intercommunalités (1<sup>er</sup> janvier 2017) propose un nouveau regard et offre de nouvelles perspectives, notamment avec l'intégration de deux nouvelles centralités aux caractéristiques singulières : Génolhac et La Grand'Combe.

# Comment définit-on aujourd'hui

## Définition

### Centralité

La centralité géographique fait référence à un nœud dans un réseau, positionné de manière centrale par rapport aux autres nœuds du réseau, et ce au regard du critère de **l'accessibilité**. La centralité urbaine fait référence à **l'offre de biens et services** polarisant une clientèle (Pumain, 2014).

*Pour rappel, le SCoT Pays Cévennes définit les centralités secondaires comme pouvant proposer une diversité commerciale (10 unités de commerces ou services à la personne a minima dont une supérette et des commerces liés à la santé (CCI du Gard)) et des services spécifiques (garde d'enfants, maisons de santé...)*

## En bref

- Des centralités secondaires qui remplissent pour 5 d'entre elles les critères du SCoT
- Une organisation territoriale qui va au delà des centralités secondaires identifiées

## De l'armature territoriale ...

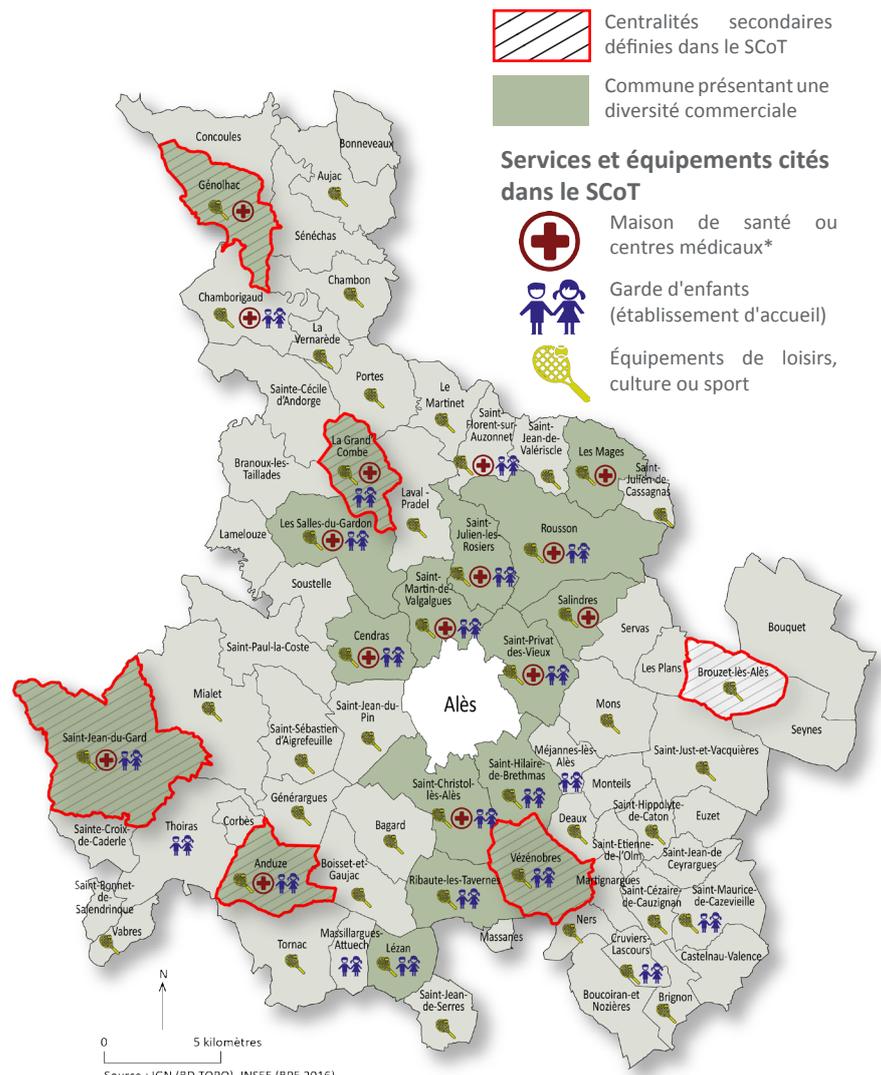
Au regard des critères du SCoT, **Génolhac, La Grand'Combe, Saint-Jean-du-Gard, Anduze et Vézénobres** sont aujourd'hui des centralités avérées. Elles proposent une diversité commerciale suffisante, ainsi que des fonctions supplémentaires plus spécifiques. **Brouzet-lès-Alès**, moins bien dotée, affiche un objectif de développement d'ici 2030 pour atteindre l'offre minimale qui

concrétisera son statut de polarité secondaire.

Pour autant, au-delà de ces polarités, la carte met en lumière une armature territoriale plus complexe et complète, avec de nombreuses autres communes suffisamment équipées pour répondre aux besoins de proximité des citoyens (périurbain alésien, Rousson, Les Mages, Lézan...)

## LE TERRITOIRE D'ALÈS AGGLOMÉRATION VU PAR L'INSEE... (Base Permanente des Équipements 2016)

### Les critères de centralité secondaire



\* Etablissement de santé regroupant plusieurs professionnels de la santé, généralistes et spécialistes

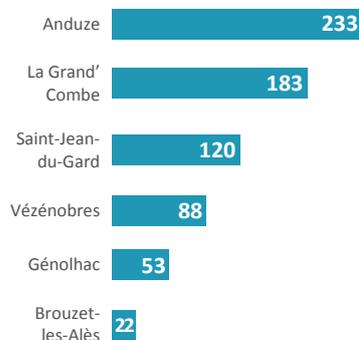
# une centralité ?

## ... aux réalités géographiques

L'analyse du territoire par le nombre d'équipements (commerces, services à la personne, établissements de santé ou infrastructures de sport) confirme l'armature territoriale suivante : la plaine d'Alès bien équipée (ville-centre et communes périurbaines) offre aux habitants une bonne qualité de services. Toutefois, quand le relief devient plus contraignant (notamment à l'ouest et au nord), les

centralités secondaires fonctionnent en solidarité ou complémentarité avec d'autres communes. Ainsi, Génolhac fonctionne en binôme avec Chamborigaud, Rousson et Les Mages ont toutes deux un rôle de micro-centralité, et plusieurs communes proposant services et commerces variés sont présents dans le sud tels que Lézan, Vézénobres ou Saint-Maurice-de-Cazevielle.

## Nombre d'équipements dans les centralités secondaires d'AA



Base Permanente des Equipements, INSEE, 2016

## Les gammes d'équipements selon l'INSEE, en 2016

### Les équipements de proximité

Bureau de poste, épicerie, boulangerie, boucherie, restaurant, artisans du bâtiment, coiffure, agence immobilière, soins de beauté, fleuriste, taxi, réparation automobile, école élémentaire, médecin, dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux ...

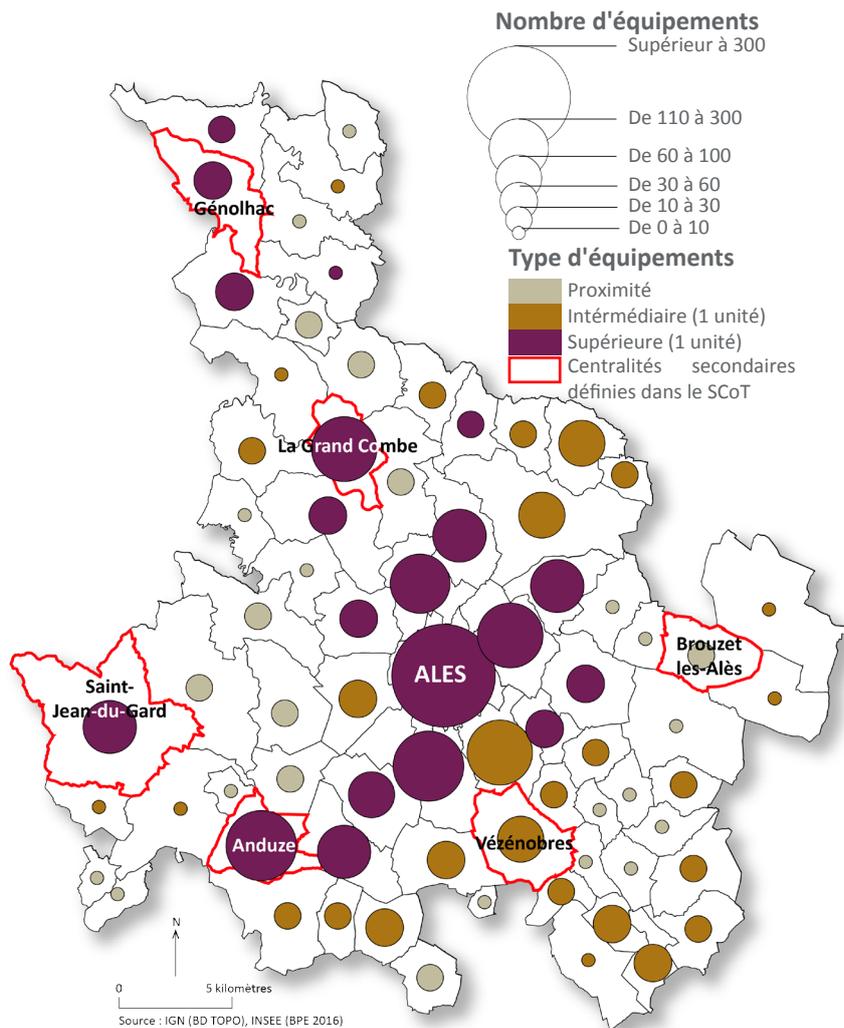
### Les équipements intermédiaires

Police, gendarmerie, centre de finances publiques, banque, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, station service, supermarché, librairie, papeterie, journaux, magasins de vêtements, d'équipements du foyer, de chaussures, d'électroménager, de meubles, d'articles de sports et de loisirs, d'optique, de matériel médical, droguerie, horlogerie, bijouterie, école, collège, sage-femme, médecins spécialisés, laboratoire d'analyses médicale, ambulance, vétérinaire, services pour personnes âgées, salle de sport, bassin de natation, athlétisme, roller, skate ...

### Les équipements supérieurs

Pôle emploi, location d'automobiles, agence de travail temporaire, hypermarché, poissonnerie, magasin de revêtements, parfumerie, lycée, établissements de formation post-BAC, centre de formation d'apprentis, établissement de santé long séjour, établissement psychiatrique, urgences, centre de santé, dialyse, médecins spécialistes, soins à domicile pour personnes âgées, handicapés adultes et enfants, parcours sportif, théâtre, cinéma, musée ...

## L'offre d'équipements, commerces et services\*



\* À noter : certains équipements structurants ne sont pas recensés (mairies, gares ...).

# Et si on parlait de bourg-centre

## Définition

### Bourg-centre

C'est un concept émergent dont la définition reste encore très ouverte. Plus important que la "simple" bourgade (village, petit bourg), il est généralement un **petit centre de taille supérieure à celle des villages qui l'entourent dans l'espace rural, ou proposant une offre commerciale et de services significative et utile à d'autres communes.**

Si la limite du nombre d'habitants n'est pas fixée, c'est bien parce que le bourg-centre est une notion évolutive en fonction de son contexte.

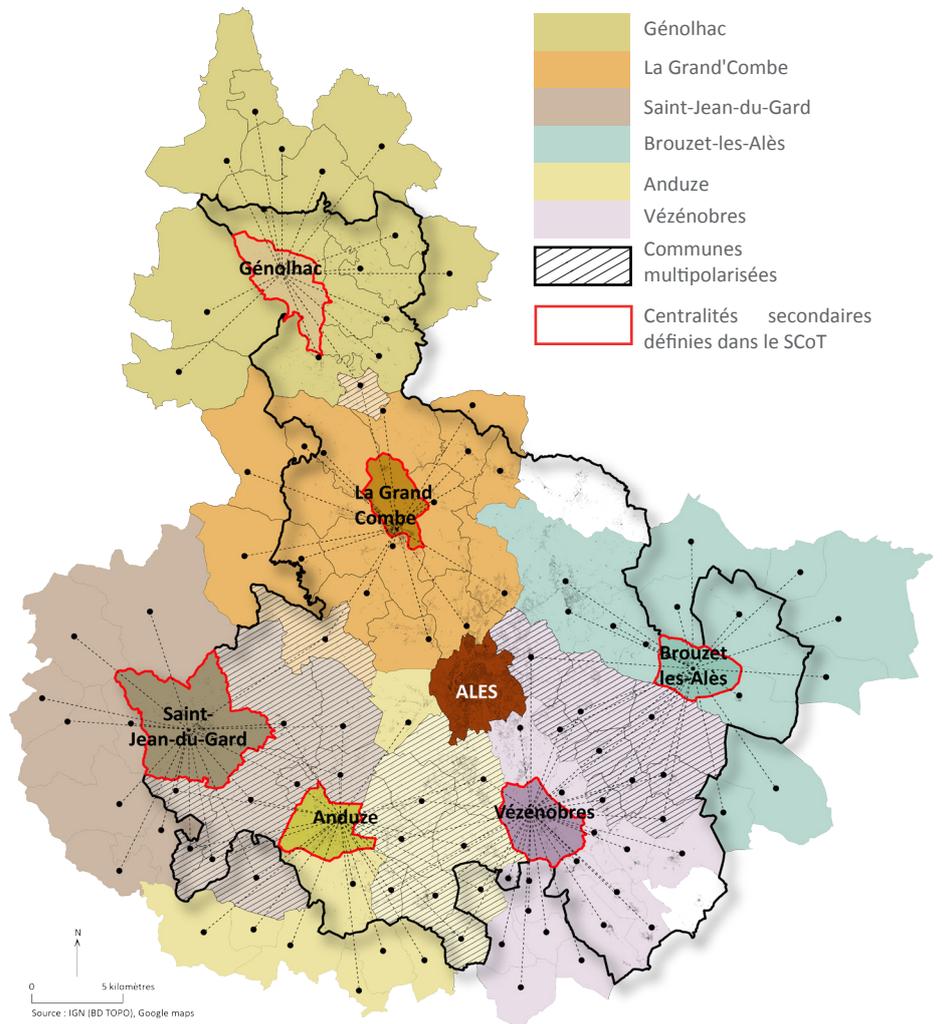
## De la centralité au bourg-centre ...

Les centralités secondaires du SCoT doivent proposer services et équipements dans un **rayon de 10 kilomètres**.

Ces réalités mettent à jour des territoires qui s'affranchissent des limites de l'agglomération, du SCoT et du département, ce qui est particulièrement le cas pour Génolhac et Saint-Jean-du-Gard. La notion de bassin de vie prend alors tout son sens.

Pour autant, cette approche peut être localement ré-interrogée en fonction, notamment, de la géographie accidentée. Il est donc nécessaire d'avoir un regard plus sensible et en lien avec les pratiques urbaines actuelles, de bien caractériser les différences entre les bourgs-centres, les bassins de vie, et ce pour définir à terme une politique d'aménagement cohérente à l'échelle du territoire alésien et plus adaptée aux besoins des citoyens.

## Une distance de 10 kilomètres



## En bref

Dans le cadre des réflexions actuellement menées, il apparaît ainsi plus réaliste et pragmatique de faire référence à des bourgs-centres puisque les centralités secondaires sont difficilement comparables démographiquement.

# et de bassin de vie ?

## ... vers une autre lecture des bassins de vie

Sur le territoire d'Alès Agglomération, les déplacements d'une commune à l'autre se font quasi-exclusivement en voiture. Ainsi, le choix du bourg-centre pour le citoyen dépendra du temps qu'il met pour s'y rendre.

Partons de l'hypothèse que le bassin de vie ne se définit plus dans un rayon de 10 kilomètres mais de 10 minutes (et qu'Alès a un

rayonnement jusqu'à 20 minutes de déplacement), la cartographie des bassins de vie pourrait évoluer : Saint-Jean-du-Gard ou Génolhac ont une aire d'influence plus restreinte que des communes moins contraintes physiquement telles que Vézénobres, Brouzet-lès-Alès et Anduze. D'autre part, certaines zones peuvent être considérées comme plus isolées car se trouvant à plus de 10 minutes d'un bourg-

centre ou à plus de 20 minutes d'Alès (les zones "blanches" sur la carte).

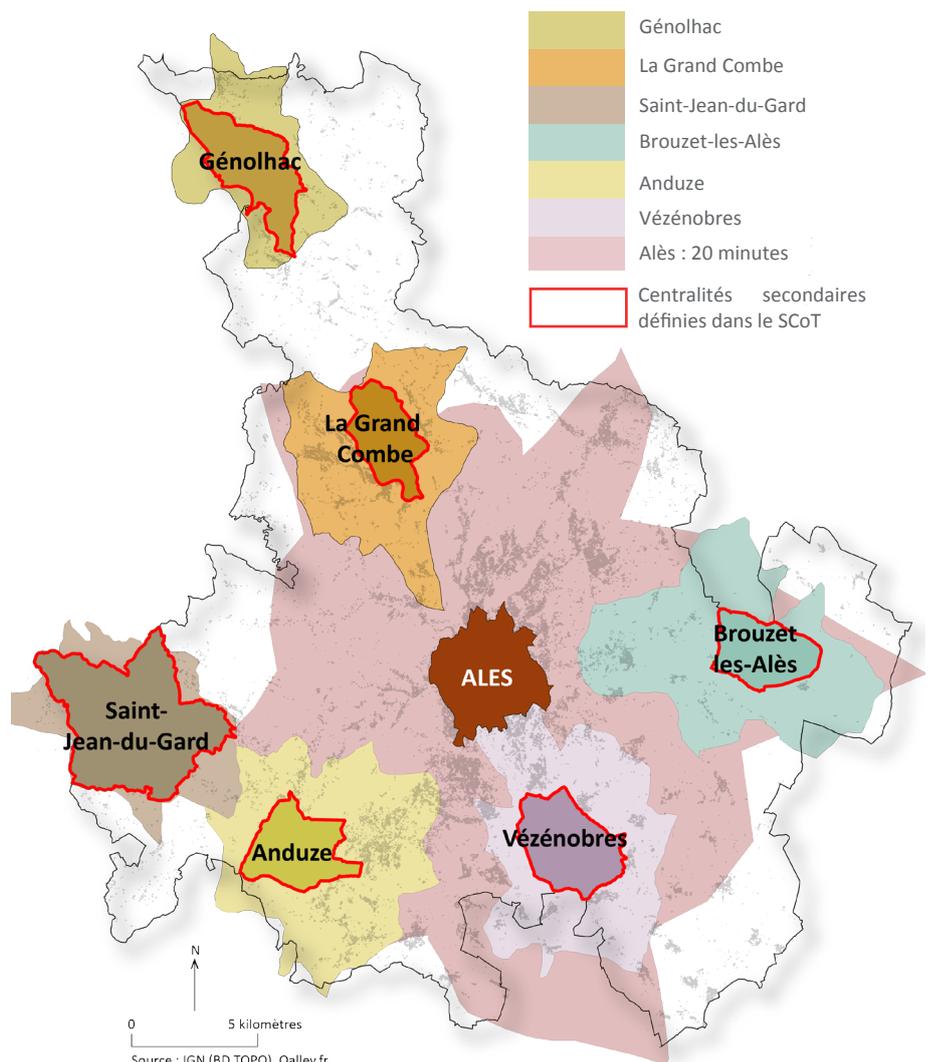
Pour autant, cette réalité reste à nuancer au regard des autres communes non identifiées comme centralités dans le SCoT mais étant, de fait, des bourgs-centres, ou d'autres polarités hors agglomération (Bessèges, Saint-Ambroix, Saint-Chaptes...)

## En bref

L'armature territoriale d'Alès Agglomération est moins à considérer du point de vue des centralités du SCoT mais davantage des bourgs-centres réellement identifiés. De fait, elle apparaît comme cohérente et structurée, laissant peu de territoires à l'écart.

Pour autant, ces différents bourgs-centres font face à des ressources et situations différentes qui ne les placent pas face aux mêmes enjeux. Dans ce contexte, des complémentarités et solidarités ne seraient-elles pas à envisager ?

## Un temps de parcours de 10 minutes



# L'armature territoriale en question(s)

## Les bassins de vie fonctionnent-ils différemment ?

Solidarités entre bassins de vie ? ...

... et entre les communes d'un même bassin de vie ?

Liens avec les territoires extérieurs  
à Alès Agglomération ?

Comment accueillir un projet  
d'envergure intercommunale ?

## Quelles économies favoriser ?

Pour quelle **qualité de vie**  
et qualité de services ?

Faire d'une contrainte un atout ?

## Quelle place pour les nouveaux habitants ?

Comment les accueillir dans de bonnes conditions ?

Comment adapter l'**accessibilité**  
aux usagers et au territoire ?

Que faire face à la **vacance commerciale** ?  
Comment lutter  
contre la paupérisation ?

Objectifs et moyens du renouvellement urbain ?

Quels **moteurs de développement**, bénéfiques aux résidents  
et au tissu économique des bassins de vie ?

## Atelier 1 : bourgs-centres et bassins de vie



### Contacts Alès Agglomération

Pascal MILESI, président de la commission Urbanisme/SCoT  
Ghislaine SOULET, vice-présidente de la commission Urbanisme/SCoT  
Christian FAGES, directeur du pôle Développement du territoire - 04 34 24 71 59



### Contacts A'U

Florent HARO, chargé de missions - florent.haro@audrna.com - 04 66 29 18 69  
Carole CUENOT, assistante d'études - carole.cuenot@audrna.com - 04 66 29 19 48

Découvrez votre territoire



[www.observatoire.audrna.com](http://www.observatoire.audrna.com)

[www.audrna.com](http://www.audrna.com)

Crédits : A'U (sauf mention contraire)